



SAINT- JUDOCE

LETTRE D'INFOS

MAIRIE

02 96 27 41 59

5 rue du Cordonnier, 22630 Saint-Judoce

Mail: mairiestjudoce@wanadoo.fr

Site web: www.saint-judoce.fr

Accueil: Lundi, mardi, vendredi, samedi, 10h00 à 12h00

URGENCES

Un **défiibrillateur** est à disposition sur la façade de la mairie, près de la porte du bureau du Maire, à gauche côté jardin.

SAMU	15
Gendarmerie	17
Pompiers	18
Toutes urgences	112

SANTE (Evrans)

Dr AUBRY	02 57 69 02 30
Dr DELAHAYE	02 96 27 40 56
Dentiste	02 96 88 60 03
Ostéopathe	06 08 97 76 00
Dietéticien	06 99 84 64 58
Psychologue	06 95 01 30 96
Cabinet infirmiers	02 96 27 49 60
Orthophonistes	02 96 27 57 93
Kinésithérapeutes	02 96 27 47 32
	ou 02 96 86 29 20
Pharmacie	02 96 27 40 28
Pédicure / podologue	02 96 27 43 04
Cabinet vétérinaire	02 96 27 44 67

DECHETTERIE (Evrans)

Lundi	14h00 à 17h45
Mardi	fermée
Mercredi	8h45 à 12h30
Jeudi à samedi	8h45 à 12h30
et de	14h00 à 17h45

CONSEIL MUNICIPAL DU 24/02/2022.

- ◆ Tarifs communaux amendement ;
- ◆ Demande de subvention D.S.I.L. ;
- ◆ Acquisition bande terrain rue du Champ Hervé ;
- ◆ Finances – Débat d'Orientation Budgétaire ;
- ◆ Finances – approbation compte de gestion 2021 ;
- ◆ Finances – approbation compte administratif 2021 ;
- ◆ Informations diverses.



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2022.

Étaient présents : Martial Fairier, Sylvie Barbé, Éric Échard, Jean-Yves Baey, Sylvie Jaquet, Marie-Claire Cotteaux, Patrick Yver, Jérôme Nicolas, Sandra Charité, Michel Moy, Philippe Nogues.

Étaient absents excusés :

Karen Boissière, pouvoir à Sylvie Barbé,
Francis Portero, pouvoir à Marie-Claire Cotteaux.

POINTS EVOQUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

Tarifs communaux – modification tarifs salle communale :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, a approuvé la tarification de la location de la salle communale avec l'amendement suivant :

pour une journée en semaine :

- habitants de la commune 100 € ;
- habitants hors commune 145 €.

réception après enterrement :

- habitants de la commune : gratuité ;
- habitants hors commune : 90 €.

Demande de subvention D.S.I.L. :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à solliciter une subvention au titre de la D.S.I.L. (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour les travaux de rénovation de la couverture de l'église de la commune.

Acquisition terrain rue du Champ Hervé :

L'accès du futur lotissement Le Clos de Mahélo, rue du Champ Hervé, est situé, conformément à l'O.A.P. du PLUiH au nord de la parcelle. Actuellement, la commune est propriétaire de la parcelle A 1153 d'une largeur de 4 mètres. Le Conseil Municipal, considérant l'accès trop étroit, avait décidé de l'élargir par l'achat d'une bande de 3 m. et d'une longueur de 186,60 m. environ, au droit des parcelles A 1163 (zone 2 AUH) et A 393 (zone A). Dans le cadre du permis d'aménager, seul, l'élargissement au droit de la parcelle A1163 est retenu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'annuler la délibération n°22111 du 24 juin 2021, d'approuver l'acquisition d'une bande de terrain d'environ 380 m² située sur la parcelle A1163 au prix de 10,46 € le m². Le coût définitif sera précisé après connaissance exacte des superficies suite au bornage. Les frais afférents seront supportés par l'acquéreur.

Finances – Débat d’Orientation Budgétaire (D.O.B.) :

Monsieur le Maire a présenté la situation financière actuelle de la commune. Les faits durant l’année 2021 impactant le budget ont été les suivants :

- suite à la crise sanitaire, le montant attendu des diverses locations (salle, des tables, chaises) est en forte baisse ;
- dans le cadre du plan de relance, la commune a bénéficié de deux subventions départementales :
 - 39.600 € pour l’aménagement du bourg ;
 - 28.566 € pour l’aménagement de l’aire de loisir rue du Champ Hervé,
- à partir de 2021, les communes ne perçoivent plus la taxe d’habitation sur les résidences principales. Le transfert de la taxe foncière départementale sur les propriétés bâties, l’accord fiscal de fusion de Dinan Agglomération ont permis, pour la commune de Saint-Judoce, d’être compensé.

Le Conseil Municipal a pris acte de la tenue du Débat d’Orientation Budgétaire pour l’exercice 2022.

Finances – approbation du compte de gestion 2021 :

Les comptes administratifs et comptes de gestion 2021 font apparaître les éléments suivants :

- dépenses de fonctionnement : 255.933,69 € ;
- recettes de fonctionnement : 338.695,23 €.
- Résultat de la section de fonctionnement : + 82.761,54 €.**
- dépenses d’investissement : 114.705,14 € ;
- recettes d’investissement : 134.898,50 €.
- Résultat de la section d’investissement : + 20.193,36 €.**
- excédent de fonctionnement cumulé à fin 2020 : 210.965,46 € ;
- excédent d’investissement cumulé à fin 2020 : 52.200,00 €.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, a approuvé le compte de gestion 2021.

Finances – approbation du compte administratif 2021 :

Conformément à la Loi, M. le Maire ne pouvant participer au vote, le Conseil Municipal à l’unanimité a adopté le compte administratif 2021.

INFORMATIONS GENERALES :

Inscription sur les listes électorales :

Contrairement à la règle précédente, pour les élections présidentielles, vous avez jusqu’au 4 mars 2022, pour vous inscrire sur les listes électorales.

Pour les élections législatives, vous avez jusqu'au mercredi 4 mai 2022 pour vous inscrire sur les listes électorales en ligne et jusqu'au vendredi 6 mai 2022 pour faire la démarche en Mairie.

En ligne : sur « service-public.fr » sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés.

En Mairie : sur présentation d'un justificatif de domicile, d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription.

Par courrier : adressé à votre Mairie en joignant un justificatif de domicile, d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription.

RECENSEMENT :

Monsieur le Maire, Sylvie Barbé coordonnateur, Joël Jouet agent recenseur, remercient l'ensemble des habitants de Saint-Judoce pour leur participation aux opérations de recensement de la commune et pour le bon accueil réservé au recenseur. 71,30 % des judocéens ont répondu par internet, la moyenne nationale est de 60 %. Le délai de réponses impartit par l'INSEE a été respecté et 100% des logements ont été recensés. Les chiffres précis des résultats vous seront communiqués dès la fin de l'analyse effectuée par l'INSEE.

Dispositif argent de poche :

Les jeunes de 16 à 18 ans peuvent déjà s'inscrire en Mairie pour participer au service du repas du CCAS qui aura lieu le 11 Novembre. La rémunération est fixée au maximum à 15 € par demi-journée de trois heures.

Journées citoyennes : nous envisageons de mettre en place des journées citoyennes pour des travaux divers (fleurissement du bourg, verdissement de la commune, pose d'une clôture sur le terrain aire de loisirs, entretien des chemins de randonnée ...). Les dates des journées citoyennes vous seront communiquées ultérieurement.

DATES A RETENIR :

ICI :

Judi 10 mars : repas du Club de l'Amitié à l'Orée du Parc à BECHEREL
Départ devant la salle du Préau de Saint-Judoce à 11h45.

15 € pour les adhérents – inscription et règlement pour le 3 mars 2022.
Vous pouvez contacter Mme. Marie-Annick HOUEL au 02.96.27.55.34.

AILLEURS :

Vendredi 25 mars à 18 h à PLOUASNE salle Dériole : réunion publique « Je prépare ma retraite » pour tous les actifs de plus de 55 ans.
Inscription obligatoire avant le 18 mars plouasne@france-services.gouv.fr ou 06.65.42.66.44 ou 06.75.78.07.07